

Le procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 11 juin 2024 a été approuvé par le conseil municipal lors de la séance ordinaire tenue le 3 juillet 2024.

Séance extraordinaire
11 juin 2024

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Sainte-Mélanie tenue à la salle municipale, située au 10, rue Louis-Charles-Panet, le 11 juin 2024 à 17 h 30.

Sont présents les conseillers suivants :

District numéro 1 : Daniel Richer
District numéro 2 : Karine Séguin
District numéro 5 : Michel Bernier

Ne siège pas à la rencontre :

District numéro 3 : Evens Landreville-Nadeau

Sont absentes les conseillères suivantes :

District numéro 4 : Marie-France Bouchard
District numéro 6 : Jeanne Gauthier

Formant quorum sous la présidence de Monsieur Louis Freyd, maire.

Est également présent :

Me François Alexandre Guay, directeur général et greffier-trésorier.

Rapport verbal du directeur général et greffier-trésorier indiquant que le quorum est constaté, que l'avis de convocation et l'ordre du jour de la présente séance extraordinaire ont été notifiés à chaque membre du conseil municipal dans les délais légaux et qu'elle est régulièrement tenue selon la Loi.

MOT DE BIENVENUE

ORDRE DU JOUR

- 01- **LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 02- **ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 682-2024 AYANT POUR OBJET DE DÉCRÉTER UNE DÉPENSE N'EXCÉDANT PAS 372 022 \$ POUR DES TRAVAUX DE RÉFECTION DU PONCEAU SUR LA RUE DU HAVRE ET POUR PAYER CETTE SOMME, AUTORISER UN EMPRUNT PAR BILLETS AU MONTANT DE 372 022 \$**
- 03- **ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 683-2024 AYANT POUR OBJET DE DÉCRÉTER UNE DÉPENSE N'EXCÉDANT PAS 933 328 \$ POUR DES TRAVAUX DE STABILISATION DE TALUS ET DE REMPLACEMENT DE PONCEAU SUR LA RUE BERNARD ET POUR PAYER CETTE SOMME, AUTORISER UN EMPRUNT PAR BILLETS AU MONTANT DE 933 328 \$**
- 04- **OCTROI D'UN MANDAT DE SERVICES PROFESSIONNELS POUR LA CARACTÉRISATION DES PLANTES AQUATIQUES ET SUIVI DU MYRIOPHYLLE À ÉPIS AU LAC ROCHER**
- 05- **OCTROI D'UN MANDAT DE SERVICES PROFESSIONNELS POUR L'ÉTUDE DE CARACTÉRISATION ENVIRONNEMENTALE – PHASE II SUR LA RUE DU HAVRE (MSM-TP2409)**
- 06- **PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 07- **LEVÉE DE LA SÉANCE**

2024-06-167

01- **LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par monsieur Michel Bernier
Appuyé par monsieur Daniel Richer
Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

Adoptée

2024-06-168

02- **ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 682-2024 AYANT POUR OBJET DE DÉCRÉTER UNE DÉPENSE N'EXCÉDANT PAS 372 022 \$ POUR DES TRAVAUX DE REMPLACEMENT DU PONCEAU SUR LA RUE DU HAVRE ET POUR PAYER CETTE SOMME, AUTORISER UN EMPRUNT PAR BILLETS AU MONTANT DE 372 022 \$**

RÈGLEMENT NUMÉRO 682-2024

Règlement numéro 682-2024 ayant pour objet de décréter une dépense n'excédant pas 372 022 \$ pour des travaux de remplacement du ponceau sur la rue du Havre et pour payer cette somme, autoriser un emprunt par billets au montant de 372 022 \$

ATTENDU que la Municipalité de Sainte-Mélanie est régie par le *Code municipal du Québec* ;

ATTENDU l'affaissement partiel d'un ponceau sur la rue du Havre suite à des pluies importantes ;

ATTENDU que le conseil municipal juge nécessaire d'effectuer les travaux de réparation du ponceau sur la rue du Havre ;

ATTENDU que le coût total de ces travaux est de trois cent soixante-douze mille vingt-deux dollars (372 022 \$) ;

ATTENDU qu'il est nécessaire d'effectuer un emprunt de trois cent soixante-douze mille vingt-deux dollars (372 022 \$) ;

ATTENDU que l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance ordinaire du Conseil tenue le 5 juin 2024 et que le projet de règlement a été présenté et déposé au public pour considération à cette même séance ;

ATTENDU que les membres du Conseil municipal ont tous reçu une copie du règlement numéro 682-2024 ayant pour objet de décréter une dépense n'excédant pas 372 022 \$ pour des travaux de remplacement du ponceau sur la rue du Havre et pour payer cette somme, autoriser un emprunt par billets au montant de 372 022 \$, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture conformément aux dispositions prévues au *Code municipal du Québec* (RLRQ, c. C-27.1) ;

ATTENDU que le règlement d'emprunt numéro 682-2024 est déposé au public pour considération à la présente séance ;

POUR CES MOTIFS, Il est proposé par madame Karine Séguin
Appuyé par monsieur Michel Bernier
Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil présents :

QUE le règlement numéro 682-2024 ayant pour objet de décréter une dépense n'excédant pas 372 022 \$ pour des travaux de réparation du ponceau sur la rue du Havre et pour payer cette somme, autoriser un emprunt par billets au montant de 372 022 \$, soit et est adopté et qu'il soit statué et décrété ce qui suit, savoir :

ARTICLE 1 PRÉAMBULE

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement pour valoir à toutes fins que de droit.

Le procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 11 juin 2024 a été approuvé par le conseil municipal lors de la séance ordinaire tenue le 3 juillet 2024.

ARTICLE 2 OBJET ET DÉPENSE EN IMMOBILISATION DÉCRÉTÉS

Le Conseil est autorisé à procéder à des travaux de remplacement du ponceau sur la rue du Havre, voirie, services professionnels et travaux connexes selon les coûts décrits dans le document déposé et signé par Me François Alexandre Guay, directeur général de la Municipalité de Sainte-Mélanie, en date du 5 juin 2024, basé sur l'estimation des coûts préparés par *Les services EXP inc.*, en date du 30 mai 2024 (No SMEM-24005514) et demandes de prix des services techniques connexes lesquels font partie intégrante du présent règlement respectivement comme annexes « A » et « B ».

ARTICLE 3

Le Conseil est autorisé à dépenser une somme de trois cent soixante-douze mille vingt-deux dollars (372 022 \$) pour les fins du présent règlement.

ARTICLE 4

Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le Conseil est autorisé à emprunter une somme de trois cent soixante-douze mille vingt-deux dollars (372 022 \$) sur une période de **vingt-cinq (25) ans**.

ARTICLE 5

Le Conseil est autorisé à affecter annuellement durant le terme de l'emprunt une portion des revenus généraux de la municipalité pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, conformément à l'article 1072 du *Code municipal du Québec*.

ARTICLE 6

S'il advient que le montant d'une affectation autorisée par le présent règlement soit plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette affectation, le Conseil est autorisé à faire emploi de cet excédent pour payer toute autre dépense décrétée par le présent règlement et pour laquelle l'affectation s'avérerait insuffisante.

ARTICLE 7

Les autres détails relatifs au présent règlement seront réglés et déterminés par résolution du conseil au besoin, le tout conformément à la loi.

ARTICLE 8

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Avis de motion et dépôt du projet de règlement, le 5 juin 2024

Adoption du règlement, le 12 juin 2024

Avis public adressé aux personnes habiles à voter, le _____

Tenue du registre, le _____ : _____ demande

Approuvé par les personnes habiles à voter, le _____ Approuvé par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation le _____

Avis public d'entrée en vigueur, le _____

Louis Freyd
Maire

François Alexandre Guay
Directeur général et greffier-trésorier

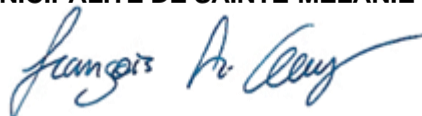
ANNEXE « A »

**Coûts détaillés du règlement d'emprunt 682-2024
(Ponceau sur la rue du Havre)**

	Note	Montant
Coûts directs		
1 Travaux		
1.1 Travaux préparatoires		51 100.00 \$
1.2 Drainage		137 700.00 \$
1.3 Élément de voirie		28 900.00 \$
1.4 Travaux divers		28 200.00 \$
1.5 Réhabilitation et gestion environnementale		12 900.00 \$
	SOUS TOTAL	258 800.00 \$
2 Services techniques		
2.1 Contrôle des matériaux		23 000.00 \$
2.2 Calcul hydraulique et dimensionnement		2 700.00 \$
	SOUS TOTAL	25 700.00 \$
	TOTAL Coûts directs	284 500.00 \$
Frais incidents		
3 Contingences		
Contingences (10%)		28 450.00 \$
4 Services techniques		
4.1 Plans et devis pour construction		14 300.00 \$
	SOUS TOTAL	14 300.00 \$
5 Taxes de vente		
TPS/TVQ nettes (4.9875%)		16 321.59 \$
6 Frais de financement		
Financement temporaire (10%)		28 450.00 \$
	TOTAL Frais incidents	87 521.59 \$
Coûts directs		284 500.00 \$
Frais incidents (Max 35.99% des coûts directs)	31 %	87 521.59 \$
	TOTAL	372 021.59 \$

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-MÉLANIE

Par :



Nom : Me François Alexandre Guay

Titre : Directeur général et greffier-trésorier

Date : 5 juin 2024

Le procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 11 juin 2024 a été approuvé par le conseil municipal lors de la séance ordinaire tenue le 3 juillet 2024.

ANNEXE « B »
Estimation détaillée de la firme d'expert conseil



Estimation avant travaux

Propriétaire / Client : Municipalité de Sainte-Méanie
 Projet : Réfection de ponceaux - Rue du Havre
 N° de dossier : SMEM-24005514 Date : 30 mai 2024

Article	Description du travail	Unité	Quantité estimée a	Prix unitaire b	Montant total calculé c = a x b
1.0	Ponceau rue du Havre				
1.1	Travaux préparatoires				
1.1.1	Organisation de chantier	forfait	100%	12 500,00 \$	12 500,00 \$
1.1.2	Maintien de la circulation et signalisation	forfait	100%	2 500,00 \$	2 500,00 \$
1.1.3	Déboisement, essartement, enlèvement de la terre végétale et terrassement	m²	100	30,00 \$	3 000,00 \$
1.1.4	Excavation de l'existant et démantèlement	forfait	100%	18 500,00 \$	18 500,00 \$
1.1.5	Soutènement de poteau	forfait	100%	500,00 \$	500,00 \$
1.1.6	Surexcavation et assise supplémentaire	m³	50	55,00 \$	2 750,00 \$
1.1.7	Arbres à enlever *	unité	2	1 100,00 \$	2 200,00 \$
1.1.8	Enlèvement et entreposage des glissières de sécurité semi-rigide sur poteaux de bois	forfait	1	2 500,00 \$	2 500,00 \$
	Sous-total article 1.1 - Travaux préparatoires				44 450,00 \$
1.2	Drainage				
1.2.1	Gestion de l'eau et méthodes de mitigation	forfait	100%	10 000,00 \$	10 000,00 \$
1.2.2	Ponceau transversale à remplacer par un ponceau circulaire de béton armé, incluant murs parafouilles - TBA d.IV 2100 mm Ø	m.lin.	28	3 850,00 \$	107 800,00 \$
1.2.3	Fossé à nettoyer et à reprofiler	m.lin.	50	20,00 \$	1 000,00 \$
1.2.4	Fossé à creuser	m.lin.	30	30,00 \$	900,00 \$
	Sous-total article 1.2 - Drainage				119 700,00 \$

Les Services EXP inc.

* à la demande du client pour les éléments hors de la zone des travaux

Le procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 11 juin 2024 a été approuvé par le conseil municipal lors de la séance ordinaire tenue le 3 juillet 2024.



Estimation avant travaux

Propriétaire / Client : Municipalité de Sainte-Mélanie

Projet : Réfection de ponceaux - Rue du Havre

N° de dossier : SMEM-24005514

Date : 30 mai 2024

Article	Description du travail	Unité	Quantité estimée a	Prix unitaire b	Montant total calculé c = a x b
1.0	Ponceau rue du Havre				
1.3	Éléments de voirie				
1.3.1	Excavation des transitions de ponceau, incluant remblai MG-112 et sous-fondation en MG-112	m ²	270	60,00 \$	16 200,00 \$
1.3.2	Fourniture, pose et compaction de la structure de chaussée - Fondation en MG-20 (épaisseur: 300 mm)	t.m.	230	33,00 \$	7 590,00 \$
1.3.3	Préparation avant pavage	m ²	270	5,00 \$	1 350,00 \$
	Sous-total article 1.3 - Éléments de voirie				25 140,00 \$
1.4	Travaux divers				
1.4.1	Réfection des surfaces - Entrées en gravier (Pierre MG-20, bleue) - Ensemencement hydraulique (H-1) - Ensemencement hydraulique (H-3)	m.ca. m ² m ²	10 25 250	20,00 \$ 8,00 \$ 12,00 \$	200,00 \$ 200,00 \$ 3 000,00 \$
1.4.2	Empierrement - 100-200 mm, 300 mm d'épaisseur incluant géotextile - 300-500 mm, 800 mm d'épaisseur incluant géotextile	m ² m ²	100 70	35,00 \$ 65,00 \$	3 500,00 \$ 4 550,00 \$
1.4.3	Réinstallation des glissières de sécurité semi-rigide sur poteaux de bois existantes	m.lin.	70	80,00 \$	5 600,00 \$
1.4.4	Bouts ronds tampons pour glissière	unité	4	1 850,00 \$	7 400,00 \$
	Sous-total article 1.4 - Travaux divers				24 450,00 \$

Les Services EXP inc.

Le procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 11 juin 2024 a été approuvé par le conseil municipal lors de la séance ordinaire tenue le 3 juillet 2024.



Estimation avant travaux

Propriétaire / Client : Municipalité de Sainte-Mélanie

Projet : Réfection de ponceaux - Rue du Havre

N° de dossier : SMEM-24005514 Date : 30 mai 2024

Article	Description du travail	Unité	Quantité estimée a	Prix unitaire b	Montant total calculé c = a x b
1.0	Ponceau rue du Havre				
1.5	Réhabilitation et gestion environnementale				
1.5.1	Sondage en tranchée	heure	3	375,00 \$	1 125,00 \$
1.5.2	Excavation et mise en pile au site de matériaux contaminés	m.cu.	50	25,00 \$	1 250,00 \$
1.5.3	Caractérisation des matériaux in situ	unité	2	1 500,00 \$	3 000,00 \$
1.5.4	Caractérisation des matériaux mise en pile	unité	1	1 500,00 \$	1 500,00 \$
1.5.5	Chargement, transport et disposition des matériaux contaminés dans un site approuvé				
	- matériaux contaminé AB	t.m.	40	40,00 \$	1 600,00 \$
	- matériaux contaminé BC	t.m.	20	100,00 \$	2 000,00 \$
	- matériaux contaminé C+	t.m.	5	150,00 \$	750,00 \$
	Sous-total article 1.5 - Réhabilitation et gestion environnementale				11 225,00 \$
	Sous-total 1.0 - Rue du Havre				224 965,00 \$

Les Services EXP inc.

ATTENDU la confirmation d'admissibilité à une aide financière datée du 15 mai 2024 du ministère de la Sécurité publique (MSP) dans le cadre du Programme d'aide financière spécifique relatif aux inondations survenues du 5 avril au 16 mai 2017 dans des municipalités du Québec ;

ATTENDU qu'il est nécessaire d'effectuer un emprunt de neuf cent trente-trois mille trois cent vingt-huit dollars (933 328 \$) ;

ATTENDU que l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance ordinaire du Conseil tenue le 5 juin 2024 et que le projet de règlement a été présenté et déposé au public pour considération à cette même séance ;

ATTENDU que les membres du Conseil municipal ont tous reçu une copie du règlement numéro 683-2024 ayant pour objet de décréter une dépense n'excédant pas 933 328 \$ pour des travaux de stabilisation de talus et de remplacement de ponceau sur la rue Bernard et pour payer cette somme, autoriser un emprunt par billets au montant de 933 328 \$, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture conformément aux dispositions prévues au *Code municipal du Québec* (RLRQ, c. C-27.1) ;

ATTENDU que le règlement d'emprunt numéro 683-2024 est déposé au public pour considération à la présente séance ;

POUR CES MOTIFS, Il est proposé par monsieur Daniel Richer
Appuyé par monsieur Michel Bernier
Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil présents :

QUE le règlement numéro 683-2024 ayant pour objet de décréter une dépense n'excédant pas 933 328 \$ pour des travaux de stabilisation de talus et de remplacement de ponceau sur la rue Bernard et pour payer cette somme, autoriser un emprunt par billets au montant de 933 328 \$ soit et est adopté et qu'il soit statué et décrété ce qui suit, savoir :

ARTICLE 1 PRÉAMBULE

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement pour valoir à toutes fins que de droit.

ARTICLE 2 OBJET ET DÉPENSE EN IMMOBILISATION DÉCRÉTÉS

Le Conseil est autorisé à procéder à des travaux de stabilisation de talus sur la rue Bernard (annexe « C » – Localisation des travaux), voirie, services professionnels et travaux connexes selon les coûts décrits dans le document déposé et signé par Me François Alexandre Guay, directeur général de la Municipalité de Sainte-Mélanie, en date du 5 juin 2024, basé sur l'estimation des coûts préparés par *Parallèle 54 Expert-Conseil Inc.*, en date du 2 novembre 2023 (No MSME-2202) et demandes de prix des services techniques connexes lesquels font partie intégrante du présent règlement respectivement comme annexes « A » et « B ».

ARTICLE 3

Le Conseil est autorisé à dépenser une somme de neuf cent trente-trois mille trois cent vingt-huit dollars (933 328 \$) pour les fins du présent règlement.

ARTICLE 4

Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le Conseil est autorisé à emprunter une somme de neuf cent trente-trois mille trois cent vingt-huit dollars (933 328 \$) sur une période de **vingt-cinq (25) ans**.

ARTICLE 5

Le Conseil est autorisé à affecter annuellement durant le terme de l'emprunt une portion des revenus généraux de la municipalité pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, conformément à l'article 1072 du *Code municipal du Québec*.

ARTICLE 6

S'il advient que le montant d'une affectation autorisée par le présent règlement soit plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette affectation, le Conseil est autorisé à faire emploi de cet excédent pour payer toute autre dépense décrétée par le présent règlement et pour laquelle l'affectation s'avérerait insuffisante.

ARTICLE 7

Le Conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété par le présent règlement toute contribution ou subvention pouvant lui être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

Le Conseil affecte également au paiement d'une partie ou de la totalité du service de dette, toute subvention payable sur plusieurs années. Le terme de remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention.

Le Conseil affecte au paiement d'une partie du service de la dette, la subvention suivante :

- Une aide financière du ministère de la Sécurité publique (MSP) dans le cadre du Programme d'aide financière spécifique relatif aux inondations survenues du 5 avril au 16 mai 2017 dans des municipalités du Québec (annexe « D ») ;

ARTICLE 8

Les autres détails relatifs au présent règlement seront réglés et déterminés par résolution du conseil au besoin, le tout conformément à la loi.

ARTICLE 9

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Avis de motion et dépôt du projet de règlement, le 5 juin 2024

Adoption du règlement, le 11 juin 2024

Avis public adressé aux personnes habiles à voter, le _____

Tenue du registre, le _____ : _____ demande

Approuvé par les personnes habiles à voter, le _____

Approuvé par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation le _____

Avis public d'entrée en vigueur, le _____

Louis Freyd
Maire

François Alexandre Guay
Directeur général et greffier-trésorier

Le procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 11 juin 2024 a été approuvé par le conseil municipal lors de la séance ordinaire tenue le 3 juillet 2024.

ANNEXE « A »

**Coûts détaillés du règlement d'emprunt 683-2024
(Stabilisation de talus sur la rue Bernard)**

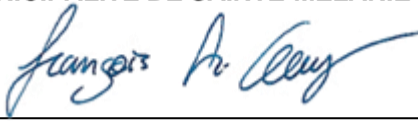
	Note	Montant
Coûts directs		
1 Travaux de stabilisation		
1.1 Organisation de chantier		68 400.00 \$
1.2 Démolition des ouvrages existants		5 750.00 \$
1.3 Excavation et remblayage		25 900.00 \$
1.4 Stabilisation de rive		255 300.00 \$
1.5 Voirie		2 400.00 \$
1.6 Réfection et aménagement paysager		1 150.00 \$
	SOUS TOTAL	358 900.00 \$
2 Travaux de ponceau		
2.1 Organisation de chantier		39 700.00 \$
2.2 Démolition des ouvrages existants		2 875.00 \$
2.3 Excavation et remblayage		17 800.00 \$
2.4 Stabilisation de rive		60 400.00 \$
2.5 Voirie		85 100.00 \$
2.6 Réfection et aménagement paysager		3 450.00 \$
	SOUS TOTAL	209 325.00 \$
3 Services techniques		
3.1 Chemin d'accès temporaire		25 000.00 \$
4 Services techniques		
4.1 Compensation financière pour atteinte aux milieux humides et hydriques		93 551.25 \$
	TOTAL Coûts directs	686 776.25 \$
Frais incidents		
5 Contingences		
Contingences (10%)		68 677.63 \$
6 Services techniques		
6.1 Plans et devis pour construction		24 620.00 \$
6.2 Surveillance		40 000.00 \$
6.3 Étude écologique		3 500.00 \$
	SOUS TOTAL	68 120.00 \$
7 Taxes de vente		
TPS/TVQ nettes (4.9875%)		41 075.75 \$
8 Frais de financement		
Financement temporaire (10%)		68 677.63 \$
	TOTAL Frais incidents	246 551.00 \$
Coûts directs		686 776.25 \$
Frais incidents	35.90 %	246 551.00 \$

Le procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 11 juin 2024 a été approuvé par le conseil municipal lors de la séance ordinaire tenue le 3 juillet 2024.

(Max 35.99% des coûts directs)

TOTAL 933 327.25 \$

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-MÉLANIE

Par : 

Nom : Me François Alexandre Guay
 Titre : Directeur général et greffier-trésorier
 Date : 5 juin 2024

**ANNEXE « B »
 Estimation détaillée de la firme d'expert conseil**

Évaluation des coûts classe B

Maitre de l'ouvrage : Municipalité de Sainte-Mélanie
 Projet : Stabilisation de talus rue Bernard
 No de dossier P54: MSME-2202



Article	Description du travail	Quantité (a)	unité	Prix unitaire (b)	Montant total (c = a x b)
1.	Travaux de stabilisation			345 795,00 \$	
2.	Travaux ponceau			221 487,50 \$	
				Sous-total :	567 282,50 \$
			Imprévus : 15%	85 092,38 \$	
				Sous-total :	652 374,88 \$
			T.P.S. 5%	32 618,74 \$	
			T.V.Q. 9,975%	65 074,39 \$	
Total de l'estimation arrondi					751 000,00 \$
Hypothèses :					
- Aucune excavation de roc n'a été prise en compte					
- Aucune excavation de matériel contaminé n'a été prise en compte					
- Quantités arrondies					
- Travaux réalisés en dehors de la période hivernale					
Préparé par :				Date :	
Alexandre Larose, ing.				2023-11-02	
No O.I.Q. : 5 080 785					
Parallèle 54 Expert-Conseil inc.					

Le procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 11 juin 2024 a été approuvé par le conseil municipal lors de la séance ordinaire tenue le 3 juillet 2024.

Évaluation des coûts classe B

Maître de l'ouvrage : Municipalité de Sainte-Mélanie
Projet : Stabilisation de talus rue Bernard
No de dossier P54 : MSME-2202

PARA|ÈLE 54
EXPERT CONSEIL

Article	Description du travail	Quantité (a)	unité	Prix unitaire (b)	Montant total (c = a x b)
1. Travaux de stabilisation					
1,1	Organisation de chantier			64 450,00 \$	
1,2	Démolition des ouvrages existants			5 000,00 \$	
1,3	Excavation et remblayage			22 500,00 \$	
1,4	Stabilisation de rive			222 045,00 \$	
1,5	Égout pluvial et drainage			2 500,00 \$	
1,6	Voie			25 300,00 \$	
1,7	Réfection et aménagement paysager			4 000,00 \$	
				Sous-total :	345 795,00 \$

Le procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 11 juin 2024 a été approuvé par le conseil municipal lors de la séance ordinaire tenue le 3 juillet 2024.

Évaluation des coûts classe B

Maître de l'ouvrage : Municipalité de Sainte-Mélanie
Projet : Stabilisation de talus rue Bernard
No de dossier P54: MSME-2202



Article	Description du travail	Quantité (a)	unité	Prix unitaire (b)	Montant total (c = a x b)
1,1	Organisation de chantier				
1,1,1	Organisation de chantier et divers travaux	1	forfait	20 000,00 \$	20 000,00 \$
1,1,2	Inspection télévisée des lieux avant les travaux	1	forfait	750,00 \$	750,00 \$
1,1,3	Signalisation routière et maintien de la circulation durant les travaux	1	forfait	15 000,00 \$	15 000,00 \$
1,1,4	Nettoyage des rues - Balai mécanique - Camion citerne	9 9	heures heures	150,00 \$ 150,00 \$	1 350,00 \$ 1 350,00 \$
1,1,5	Mesures de mitigation incluant le rideau de turbidité, les barières à sédiments, les batardeaux temporaires, le pompage, etc.	1	forfait	25 000,00 \$	25 000,00 \$
1,1,6	Protection des réseaux techniques urbain	1	forfait	1 000,00 \$	1 000,00 \$
				Total article 1,1 :	64 450,00 \$
1,2	Démolition des ouvrages existants				
1,2,1	Démolition et disposition de l'existant	1	forfait	5 000,00 \$	5 000,00 \$
				Total article 1,2 :	5 000,00 \$
1,3	Excavation et remblayage				
1,3,1	Abattage d'arbres et essouchement	1	forfait	10 000,00 \$	10 000,00 \$
1,3,2	Travaux de déblai, remblai et préparation du talus selon les détails montrés aux plans en vue des travaux de stabilisation	1	forfait	12 500,00 \$	12 500,00 \$
				Total article 1,3 :	22 500,00 \$

Le procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 11 juin 2024 a été approuvé par le conseil municipal lors de la séance ordinaire tenue le 3 juillet 2024.

Évaluation des coûts classe B

Maitre de l'ouvrage : Municipalité de Sainte-Mélanie
 Projet : Stabilisation de talus rue Bernard
 No de dossier P54: MSME-2202



Article	Description du travail	Quantité (a)	unité	Prix unitaire (b)	Montant total (c = a x b)
1.4	Stabilisation de rive				
1,4,1	Stabilisation de rive avec matériaux granulaire	750	m	25,00 \$	18 750,00 \$
	- Remblai type MG-20	800	m.ca	5,00 \$	4 000,00 \$
	- Géotextile de protection de grade P2	1265	m.ca	28,00 \$	35 420,00 \$
	- Enrochement calibre 0-300mm (d ₅₀ =150mm), 450mm d'épaisseur	825	m.ca	75,00 \$	61 875,00 \$
	- Enrochement calibre 300-500mm (d ₅₀ =400mm), 1200mm d'épaisseur	450	m.ca	60,00 \$	27 000,00 \$
1,4,2	Stabilisation de rive avec végétation				
	- Ensemencement hydraulique de type H3, incluant matelas anti-érosion en fibre de bois et 300mm de terre végétale	1000	m.ca	25,00 \$	25 000,00 \$
	- Végétalisation avec arbustre	1000	m.ca	50,00 \$	50 000,00 \$
				Total article 1,4 :	222 045,00 \$
1.5	Égout pluvial et drainage				
1,5,1	Nettoyage, reprofilage et creusement de fossé	25	m.ln.	50,00 \$	1 250,00 \$
1,5,2	Empierrement				
	- 100 à 200mm fracturée, 300mm d'épaisseur, induant géotextile	50	m.ca	25,00 \$	1 250,00 \$
				Total article 1,5 :	2 500,00 \$
1.6	Voirie				
1,6,1	Glissière de sécurité				
	- Glissière semi-rigide avec profilé d'acier à double ondulation	125	m.ln.	100,00 \$	12 500,00 \$
	- Extrémité de type 1 avec déviation latérale de 1200mm	4	unité	2 500,00 \$	10 000,00 \$
1,6,2	Accotement en pavage recyclé	140	m.ca	20,00 \$	2 800,00 \$
				Total article 1,6 :	25 300,00 \$
1.7	Réfection et aménagement paysager				
1,7,1	Réfection de surface				
	- Tourbe en plaque (provision)	100	m.ca	20,00 \$	2 000,00 \$
	- Ensemencement hydraulique protégé par un matelas de fibres de bois ou de paille (H3)	100	m.ca	20,00 \$	2 000,00 \$
				Total article 1,7 :	4 000,00 \$

Le procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 11 juin 2024 a été approuvé par le conseil municipal lors de la séance ordinaire tenue le 3 juillet 2024.

Évaluation des coûts classe B

Maître de l'ouvrage : Municipalité de Sainte-Mélanie
Projet : Stabilisation de talus rue Bernard
No de dossier P54: MSME-2202



Article	Description du travail	Quantité (a)	unité	Prix unitaire (b)	Montant total (c = a x b)
2. Travaux ponceau					
2.1	Organisation de chantier			40 300,00 \$	
2.2	Démolition des ouvrages existants			7 562,50 \$	
2.3	Excavation et remblayage			28 250,00 \$	
2.4	Egout pluvial et drainage			62 500,00 \$	
2.5	Vornie			79 875,00 \$	
2.6	Réfection et aménagement paysager			3 000,00 \$	
				Sous-total :	221 487,50 \$

Le procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 11 juin 2024 a été approuvé par le conseil municipal lors de la séance ordinaire tenue le 3 juillet 2024.

Évaluation des coûts classe B

Maître de l'ouvrage : Municipalité de Sainte-Mélanie
Projet : Stabilisation de talus rue Bernard
No de dossier P54: MSME-2202



Article	Description du travail	Quantité (a)	unité	Prix unitaire (b)	Montant total (c = a x b)
2,1	Organisation de chantier				
2,1,1	Organisation de chantier et divers travaux	1	forfait	15 000,00 \$	15 000,00 \$
2,1,2	Inspection télévisée des lieux avant les travaux	1	forfait	500,00 \$	500,00 \$
2,1,3	Signalisation routière et maintien de la circulation durant les travaux	1	forfait	15 000,00 \$	15 000,00 \$
2,1,4	Nettoyage des rues	6	heures	150,00 \$	900,00 \$
	- Balai mécanique	6	heures	150,00 \$	900,00 \$
	- Camion citerne				
2,1,5	Bâtardeau et pompage	1	forfait	5 000,00 \$	5 000,00 \$
2,1,6	Barrière à sédiments	50	m.lin.	40,00 \$	2 000,00 \$
2,1,7	Protection des réseaux techniques urbain	1	forfait	1 000,00 \$	1 000,00 \$
				Total article 2,1 :	40 300,00 \$
2,2	Démolition des ouvrages existants				
2,2,1	Démolition et disposition de l'existant				
	- Glissière de sécurité	1	forfait	1 000,00 \$	1 000,00 \$
	- Ponceau existant	1	forfait	1 500,00 \$	1 500,00 \$
	- Pavage existant	675	m.ca	7,50 \$	5 062,50 \$
				Total article 2,2 :	7 562,50 \$

Le procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 11 juin 2024 a été approuvé par le conseil municipal lors de la séance ordinaire tenue le 3 juillet 2024.

Évaluation des coûts classe B

Maitre de l'ouvrage : Municipalité de Sainte-Mélanie
 Projet : Stabilisation de talus rue Bernard
 No de dossier P54: MSME-2202

PARA|ÈLE 54
 EXPERT CONSEIL

Article	Description du travail	Quantité (a)	unité	Prix unitaire (b)	Montant total (c = a x b)
2.3	Excavation et remblayage				
2,3,1	Abattage d'arbres et essouchement	1	forfait	1 500,00 \$	1 500,00 \$
2,3,2	Excavation de ventre de basuf (provision)	10	m.ou.	50,00 \$	500,00 \$
2,3,3	Excavation du matériel d'infrastructure, entreposage, mise en forme et mise en place du matériel et disposition hors site des matériaux non contaminés	675	m.ca	20,00 \$	13 500,00 \$
2,3,4	Échantillonnage et analyse des sols - Analyses chimiques des matériaux granulaires à disposer (Métaux, C10-C50, HAP et COSV)	5	un.	150,00 \$	750,00 \$
	- Analyses chimiques des sols excavés à disposer (Métaux, C10-C50 et HAP)	5	un.	150,00 \$	750,00 \$
2,3,5	Surplus pour disposition des matériaux contaminés				
	- Sols de type A-B	50	t.m.	50,00 \$	2 500,00 \$
	- Sols de type B-C	50	t.m.	75,00 \$	3 750,00 \$
	- Sols de type supérieur à C	50	t.m.	100,00 \$	5 000,00 \$
				Total article 2.3 :	28 250,00 \$
2.4	Égout pluvial et drainage				
2,4,1	Nettoyage et aménagement des extrémités du ponceau	1	forfait	2 500,00 \$	2 500,00 \$
2,4,2	Nettoyage, reprofilage et creusage de fossé	25	m.lin.	50,00 \$	1 250,00 \$
2,4,3	Ponceau transversal - 750 mm Ø	35	m.lin.	1 250,00 \$	43 750,00 \$
2,4,4	Parafouille - Pour ponceau 750 mm Ø	2	unité	1 750,00 \$	3 500,00 \$
2,4,5	Extrémité biseauté/mur de tête - Pour ponceau 750 mm Ø	2	unité	3 250,00 \$	6 500,00 \$
2,4,6	Empierrement - 100 à 200mm fracturée, 300mm d'épaisseur, incluant géotextile	200	m.ca.	25,00 \$	5 000,00 \$
				Total article 2.4 :	62 500,00 \$

Le procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 11 juin 2024 a été approuvé par le conseil municipal lors de la séance ordinaire tenue le 3 juillet 2024.

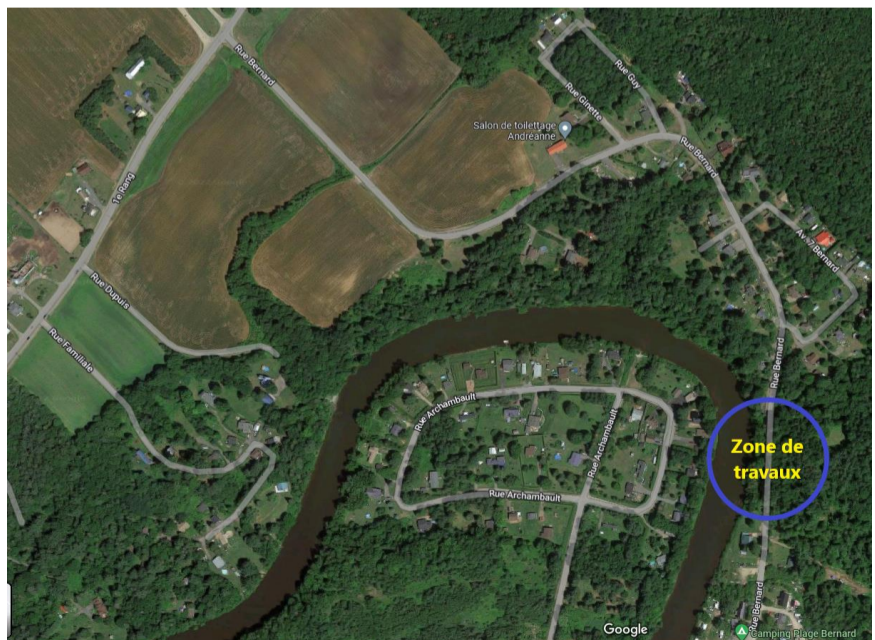
Évaluation des coûts classe B

Maître de l'ouvrage : Municipalité de Sainte-Mélanie
Projet : Stabilisation de talus rue Bernard
No de dossier P54: MSME-2202

PARALLÈLE 54
CONSEIL MUNICIPAL

Article	Description du travail	Quantité (a)	unité (b)	Prix unitaire (c)	Montant total (c = a x b)
2.5	Voirie				
2.5,1	Structure de chaussée - Sous-fondation, MG112, 450 mm d'épaisseur - Fondation supérieure, MG20, 250 mm d'épaisseur	650	t.m.	25,00 \$	16 250,00 \$
		400	t.m.	30,00 \$	12 000,00 \$
2.5,2	Préparation avant pavage - Chaussée	225	m.ca.	5,00 \$	1 125,00 \$
2.5,3	Enrobé bitumineux - Couche de base, ESG-14 PG58H-34, 60mm - Couche de surface, ESG-10 PG58H-34, 50mm	105	t.m.	200,00 \$	21 000,00 \$
		90	t.m.	200,00 \$	18 000,00 \$
2.5,4	Accotement en pavage recyclé	50	m.ca.	20,00 \$	1 000,00 \$
2.5,5	Glissière de sécurité - Glissière semi-rigide avec profilé d'acier à double ondulation - Extrémité de type 2 sans déviation latérale	45	m.lin.	100,00 \$	4 500,00 \$
		2	unité	2 500,00 \$	5 000,00 \$
2.5,6	Marquage de chaussée - Pour la couche de pavage de surface (à base d'eau)	1	forfait	1 000,00 \$	1 000,00 \$
				Total article 2.5 :	79 875,00 \$
2.6	Réfection et aménagement paysager				
2.6,1	Réfection de surface - Ensemencement hydraulique protégé par un matelas de fibres de bois ou de paille (H3)	150	m.ca.	20,00 \$	3 000,00 \$
				Total article 2.6 :	3 000,00 \$

**ANNEXE « C »
 Localisation des travaux**



**ANNEXE « D »
 Lettre d'admissibilité au Programme d'aide financière**

Le procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 11 juin 2024 a été approuvé par le conseil municipal lors de la séance ordinaire tenue le 3 juillet 2024.



Direction générale du rétablissement

Le 15 mai 2024

Monsieur François Alexandre Guay
Directeur général
Municipalité de Sainte-Mélanie
10, rue Louis-Charles-Panet
Sainte-Mélanie (Québec) J0K 3A0

Objet : **Avis de décision**
Programme : Programme d'aide financière spécifique relatif aux inondations survenues du 5 avril au 16 mai 2017 dans des municipalités du Québec
Décret n° : 495-2017
Dossier n° : 13941

Monsieur le Directeur général,

Le ministère de la Sécurité publique (MSP) a procédé à l'analyse de la réclamation de la municipalité de Sainte-Mélanie concernant les dépenses additionnelles engagées pour la réparation des biens municipaux essentiels endommagés à la suite du sinistre précité.

Veuillez noter que la réclamation répond aux critères d'admissibilité du programme d'aide financière mentionné ci-dessus. Toutefois, c'est l'analyse finale des pièces justificatives qui permettra d'établir exactement l'aide financière pouvant être octroyée.

Ainsi, les travaux de stabilisation pour le glissement de terrain de la rue Bernard survenu à la suite du sinistre sont admissibles pour une longueur de 95 mètres sur les 170 mètres prévus sur les plans et devis techniques fournis, et ce, selon les recommandations de nos experts.

Toutefois, les travaux pour le remplacement du ponceau ne sont pas admissibles étant donné son état avant le sinistre conformément à l'article 104 de la Loi sur la sécurité civile.

... 2

455, rue du Marais, bureau 100
Québec (Québec) G1M 3A2
Téléphone : 418 643-2433
Sans frais : 1 888 643-2433
Télécopieur : 418 643-1941
Sans frais : 1 866 251-1983
www.quebec.ca/aide-sinistre

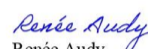
Nous vous rappelons que notre programme est une aide de dernier recours pour réparer un bien essentiel endommagé par le sinistre. Les travaux doivent être effectués dans les règles de l'art et assurer la stabilité à long terme du site. La surveillance des travaux devra être faite par un ingénieur responsable du projet afin d'obtenir une acceptation finale des travaux sans équivoque.

Notez que l'envoi de documents ou de renseignements personnels par courriel comporte certains risques liés à la confidentialité.

Pour toute question, n'hésitez pas à communiquer avec nous par téléphone à l'un des numéros suivants :

- Région de Québec : **418 643-2433**
- Ailleurs, sans frais : **1 888 643-2433**

Veuillez recevoir, Monsieur le Directeur général, nos salutations distinguées.


Renée Audy
Agente de la gestion financière

c. c. M^{me} Françoise Bouchard, directrice régionale de la sécurité civile et de la sécurité incendie de Lanaudière et des Laurentides

2024-06-170

04 **OCTROI D'UN MANDAT DE SERVICES PROFESSIONNELS POUR LA CARACTÉRISATION DES PLANTES AQUATIQUES ET SUIVI DU MYRIOPHYLLE À ÉPIS AU LAC ROCHER**

ATTENDU les exigences supplémentaires du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs ;

ATTENDU le règlement numéro 619-2022 sur la gestion contractuelle ;

ATTENDU l'offre de services 24526 datée du 24 mai 2024 de *Fyto Inc.* pour la caractérisation des plantes aquatiques et suivi du myriophylle à épis au lac Rocher ;

ATTENDU le règlement numéro 632-2022 ayant pour objet d'établir la tarification relative au plan d'action municipal de lutte au myriophylle à l'épi au lac Rocher ;

POUR CES MOTIFS, Il est proposé par monsieur Michel Bernier Appuyé par madame Karine Séguin Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil présents :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution ;

D'OCTROYER un mandat de services professionnels à *Fyto Inc.* pour un montant forfaitaire de 2 000,00 \$ plus les taxes et dépenses applicables pour la caractérisation des plantes aquatiques et suivi du myriophylle à épis au lac Rocher ;

DE RÉPARTIR cette dépense selon le règlement numéro 632-2022 ayant pour objet d'établir la tarification relative au plan d'action municipal de lutte au myriophylle à l'épi au lac Rocher ;

D'AUTORISER ET MANDATER Me François Alexandre Guay directeur général et greffier-trésorier, à agir pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Mélanie aux fins de la présente.

Adoptée

2024-06-171

05 **OCTROI D'UN MANDAT DE SERVICES PROFESSIONNELS POUR L'ÉTUDE DE CARACTÉRISATION ENVIRONNEMENTALE – PHASE II SUR LA RUE DU HAVRE (MSM-TP2409)**

ATTENDU l'affaissement partielle d'un ponceau sur la rue du Havre suite à des pluies importantes ;

ATTENDU le règlement numéro 619-2022 sur la gestion contractuelle ;

ATTENDU l'offre de services OS-1232-01 datée du 4 juin 2024 de *PANGEOS INC. f.a.r.s* Eurêka Environnement pour l'étude de caractérisation environnementale – Phase II du site occupé par un ponceau qui traverse la rue du Havre pour canaliser un ruisseau ;

POUR CES MOTIFS, Il est proposé par monsieur Daniel Richer Appuyé par monsieur Michel Bernier

Le procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 11 juin 2024 a été approuvé par le conseil municipal lors de la séance ordinaire tenue le 3 juillet 2024.

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil présents :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution ;

D'OCTROYER un mandat de services professionnels à **PANGEOS INC.** f.a.r.s Eurêka Environnement pour un montant forfaitaire de 8 130,00 \$ plus les taxes et dépenses applicables pour l'étude de caractérisation environnementale – Phase II du site occupé par un ponceau qui traverse la rue du Havre pour canaliser un ruisseau ;

DE POURVOIR au paiement de cette dépense en affectant au poste budgétaire numéro 02-32000-411 et l'excédent aux surplus libres ;

D'AUTORISER ET MANDATER Me François Alexandre Guay directeur général et greffier-trésorier, à agir pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Mélanie aux fins de la présente.

Adoptée

06- PÉRIODE DE QUESTIONS

La période de questions est ouverte à 17 h 39.

Le maire invite les citoyens et citoyennes à la période de questions et il répond aux questions posées.

La période de questions est close à 17 h 40.

2024-06-172

07- LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé,

Il est proposé par monsieur Michel Bernier

Appuyé par madame Karine Séguin

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

QUE la séance soit levée à 17 h 40

Adoptée

Louis Freyd
Maire

Me François Alexandre Guay, LL.M. Fisc.
Directeur général et greffier-trésorier